

LES PAVILLONS SENIORS : ÇA AVANCE !!

Les grues ont envahi le terrain et réalisé une plateforme prête à accueillir les futurs pavillons seniors



Vue d'ensemble de la plateforme qui accueillera les pavillons seniors

La municipalité avait annoncé la construction de pavillons seniors sur la ZAC de Raville à l'arrière du gymnase... et bien ça y est, l'opération a débuté cet été. Rappelons qu'il s'agit de proposer à la location des logements adaptés pour l'accueil de seniors autonomes, accessibles aux personnes à mobilité réduite et de surcroît, performants en économie d'énergie.

Vous avez sans doute pu apercevoir des grues impressionnantes occuper les lieux. Ces gros engins de chantier ont été nécessaires pour façonner une plateforme. Son remblaiement a été réalisé avec 60 000 m³ de terre issue du site lui-même qui présente un dénivelé de 3,50 mètres. Cette première opération aura coûté environ 200 000 euros. La plateforme est aujourd'hui terminée. Encore faut-il attendre la signature du bail emphytéotique administratif (BEA) pour une durée de 35 ans

avec la Société Nationale Immobilière pour qu'elle puisse y accueillir 11 logements destinés aux personnes âgées. En effet, la SNI prend à sa charge le coût de l'investissement estimé à 2,5 millions d'euros et la commune met à disposition les terrains.

Aussi, avant de poursuivre les travaux, à savoir la construction des pavillons, plusieurs points techniques ont dû encore être précisés entre les partenaires. C'est pourquoi le maire et les adjoints ont récemment rencontré les responsables de la SNI ainsi que l'architecte du cabinet ID Architecture pour finaliser les derniers détails qui entérineront le contrat d'ici l'automne.

Sans revenir sur les plans des maisons dévoilés en 2014 et sur l'estimation du montant de location et les agencements intérieurs et extérieurs largement décrits en début de cette année dans les documents de communication com-

munaux, rappelons l'élément suivant : les logements d'une superficie moyenne de 63 m², seront loués non meublés. En effet, le plus souvent les personnes âgées aiment venir avec leurs meubles ayant une valeur sentimentale et personnaliser leur intérieur pour s'y sentir mieux. Dans cette logique, les murs seront par exemple recouverts d'une peinture blanche, mais les locataires pourront librement peindre les cloisons de la couleur de leur choix. Quant aux garages, ils seront loués séparément des pavillons.

Souhaitons que ces constructions sortent rapidement de terre pour offrir à nos seniors un nouveau lieu d'habitation appréciable. À proximité de la boulangerie et des futurs autres commerces, ils auront une vie de tous les jours facilitée. Proches du gymnase, du terrain de pétanque et des écoles, ils ne se sentiront jamais seuls.

LES TRAVAUX EN IMAGES



MICRO-STATION
Les travaux de la micro-station ont débuté mi-août pour se terminer avant la rentrée des classes



ASSAINISSEMENT
Des travaux ont été engagés à l'école maternelle afin de relier celle-ci à la nouvelle micro-station



ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX
Les réseaux aériens de la rue de Volmerange vont bientôt disparaître



LOTISSEMENT, ZAC DE RAVILLE
Le lotissement est en pleine activité, les pavillons naissent comme fleurs au soleil.

MISE EN PLACE D'UNE MICRO-STATION D'ÉPURATION

La ZAC de Raville, l'école maternelle, la micro-crèche, l'espace socioculturel et les commerces seront connectés à cette micro-station

Notre commune est aujourd'hui engagée dans un processus de mise en assainissement collectif de notre village, mais aussi d'une partie de la commune d'Entrange et des ZAC communautaires situées sur Hettange-Grande, et Kanfen. L'ensemble de ces zones doit être relié à une nouvelle station d'épuration à Hettange validée par la CCCE. Mais les travaux de construction ont pris du retard essentiellement en raison des discussions actuellement menées pour déplacer la station

jugée trop près des habitations sur le ban communal d'Hettange. En conséquence, il peut être dit qu'au mieux, on peut espérer une mise en service de la station d'épuration pour fin 2017 au lieu de fin 2015.

Ce report a contraint la municipalité de Kanfen à faire le choix de mettre en place, dès cet été, une micro-station à l'arrière de la boulangerie, proche du nouveau terrain de tennis. Pourquoi ? Tout simplement pour permettre la délivrance des permis de

construire déposés par les propriétaires de terrain de la ZAC de Raville ou encore ceux des futurs commerces. Sans système d'assainissement collectif, les procédures auraient été stoppées et les habitants pénalisés. Sur cette micro-station qui a couté 175 000 euros, sont également reliées l'école maternelle, la salle communale et la micro-crèche privée. Rassurons les riverains, cette station s'apparente à une grosse fosse septique enterrée et donc non visible.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA RUE DE LA KISSEL

Aménagement et nouvelle règle de circulation



Le Syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom et environs, en charge du suivi du bassin versant de la Kissel et de ses affluents, a procédé à la restauration et à la renaturation du cours d'eau qui traverse sur 32 km les communes concernées du canton. L'ensemble des travaux aura coûté 714 368 € hors subventions, dont 19 291 € à la charge de la commune.

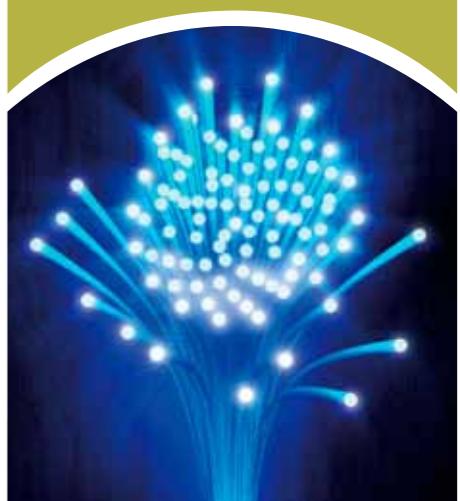
Notre village a bénéficié de cette opération et nous vous invitons à rejoindre à pied les berges de la Kissel pour découvrir les aménagements effectués. Plusieurs arbres ont été plantés le long du ruisseau. La rue de la Kissel, désormais agrémentée par cette végétalisation et un gravillonnage propre, permet d'accueillir les promeneurs pour une halte

plus conviviale qu'auparavant. Pour garantir la pérennité de ces aménagements, la municipalité tient à vous informer que dorénavant, la voie ne sera plus accessible aux véhicules venant de la rue du chemin de fer. Un obstacle a été mis en place à hauteur du petit pont. En revanche, les utilisateurs ou les propriétaires des jardins le long de la Kissel pourront toujours utiliser ce chemin pour accéder à leurs terrains avec un accès côté ouvert rue Pasteur.

Dans le registre de la sécurité, il a été décidé de l'installation d'un panneau STOP à la sortie de la rue de Cantevanne donnant sur la rue du chemin de fer.



SYNDICAT NUMÉRIQUE



Dans le prolongement du Plan France Très Haut Débit, le Conseil Départemental de la Moselle a inscrit le département dans le schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique.

Ce schéma a pour objet d'amener la fibre optique dans chaque foyer et chez chaque acteur économique.

Techniquement, il s'agit de déployer un réseau FTTH (fibre optique) qui se substituera à terme au réseau téléphonique en cuivre ou à la télédistribution câblée.

Dans cet esprit, il a été créé le 29 mai 2015 le Syndicat d'Aménagement numérique qui aura pour mission de créer ce réseau. Il regroupe 19 intercommunalités (220 000 abonnés) du département de la Moselle dont la CCCE. Notre territoire souhaite s'inscrire dès 2017 dans le déploiement de la fibre optique pour équiper les 11 000 foyers de notre intercommunalité à cet outil indispensable à la vie de nos concitoyens.



les chambres d'hôtes et les gîtes des environs vont être pris d'assaut et ne pourront répondre à l'ensemble de la demande. C'est pourquoi, si vous, particuliers, êtes intéressés à accueillir pour plusieurs mois des salariés temporaires de la centrale de Cattenom en 2016, faites-vous connaître en mairie. Des renseignements vous seront alors fournis sur les conditions d'accueil.

LE GRAND CARÉNAGE

Héberger des salariés pendant la période du grand carénage

Le grand carénage, vaste programme d'investissements d'EDF doté d'une enveloppe de 50 à 55 milliards d'euros, va prolonger la durée d'exploitation des centrales nucléaires françaises au-delà de 40 ans et prendre en compte les conséquences de l'accident de Fukushima. La centrale de Cattenom sera la deuxième concernée, dès 2016. Son réacteur n°1 aura alors trente ans. Il se retrouvera face à son 3^e plus gros « contrôle technique ».

Pour tenter de rallonger la durée de vie de la centrale de Cattenom, 3 000 prestataires sont attendus sur le site. Parmi les problématiques de logistiques qui se posent figure l'hébergement de ces travailleurs. Les hôtels,

LÉGISLATION FUNÉRAIRE

La loi de modernisation et de simplification de la justice a modifié le droit funéraire

Le droit et les procédures dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ont été simplifiés par la loi n°2015-177 du 16 février 2015. En conséquence, les seules opérations donnant lieu à une surveillance obligatoire par les fonctionnaires sont les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a

crémation et lorsque le corps est transporté hors de la commune du décès ou du dépôt et qu'aucun membre de la famille n'est présent au moment des faits. En revanche, les exhumations à la demande des familles ne donnent plus lieu à une surveillance obligatoire. Par ailleurs, il est dorénavant imposé aux

opérateurs funéraires de déposer un devis-type dans chaque département et commune où ils sont situés. Il appartient aux communes de faire en sorte que les familles puissent comparer les offres en une seule fois et en toute transparence. La mairie est donc à votre disposition pour vous renseigner.

ASSOCIATIONS : NOUVEAUX PRÉSIDENTS

Deux nouveaux visages à la tête de l'ASK et de l'AKLAM



Alain ANSALDI

Président de l'ASK

L'Assemblée Générale de l'Association Sportive de Kanfen, récemment réunie, a élu Alain Ansaldi nouveau Président du club de handball, il succède ainsi à Divy Mazeas. Kanfenois depuis 2001, Alain n'est pas un inconnu pour ceux et celles qui foulent régulièrement le linoléum du gymnase communautaire de Kanfen. Ancien tennisman, Alain a découvert ce sport grâce à des amis handballeurs. Depuis 9 ans, sa silhouette est présente sur tous les terrains de handball de la région. Membre actif du comité, il est de toutes les besognes : préparation des compétitions, tournois, entraînements, fêtes, speaker, etc. Aujourd'hui Président, c'est avec plaisir que nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions !



Renilde JACOBS

Présidente de l'AKLAM

Après 11 années de bons et loyaux services, Madame Weyh a décidé de déposer sa casquette de Présidente sur son mannequin de couture, mais sans pour autant délaisser ses crochets, aiguilles à tricoter et autres pinceaux. Gageons que ses doigts d'or seront encore au service des membres de l'association.

C'est Rénilde Jacobs qui lui succède à la présidence de l'AKLAM (Association Kanfenoise de Loisirs Manuels). Installée à Kanfen depuis 2005, Rénilde nous vient de Belgique. Membre de l'association depuis 2 ans, elle était trésorière adjointe lors du dernier mandat.

Nous lui souhaitons beaucoup de joie et réussite dans ses nouvelles fonctions de présidente !



Du 9 au 11 octobre 2015, les membres du CCAS et d'associations locales sonneront à votre porte pour soutenir l'Association de Parents et amis d'Enfants Inadaptés de Thionville.

En achetant des brioches, vous participerez concrètement à la réalisation des projets de l'APEI.

Réservez-leur un bel accueil !

AGENDA

Samedi 12 septembre
5^e Fête de l'Amitié
à l'espace socioculturel

Dimanche 13 septembre
Pétanque - Challenge communal

26/27 septembre
Fête Patronale

Vendredi 2 octobre
Conférence sur le Togo

Dimanche 4 octobre
Kermesse Conseil de Fabrique

Samedi 10 octobre
Bal - APE

24 et 25 octobre
Tournoi Kheops 2 - ASK

ÉLECTIONS RÉGIONALES

En vue des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, il est exceptionnellement possible de s'inscrire sur les listes électoralles jusqu'au 30 septembre 2015.

Kanfen infos

Journal d'informations municipales de Kanfen et Kanfen-sous-Bois

Directeur de la publication :

Denis BAUR, maire de Kanfen

Document écrit et réalisé par :

Isabelle Renoir, Denis Baur,

Stéphane Citerne

Imprimé en 500 exemplaires par la Mairie

4 rue de la Mairie — 57330 KANFEN

Tél. : 03 82 50 61 10 — Fax 03 82 50 61 68

Courriel : mairie-kanfen@orange.fr

Liste de diffusion : infos.kanfen@gmail.com

Bois de chauffage

Les personnes intéressées par le façonnage du bois de chauffage en forêt communale peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 30/09/2015.

Le façonnage aura lieu cet hiver dans les parcelles n°9, 16, 17, 22, 27, 28, 29. Pour tous renseignements, veuillez téléphoner en mairie au 03 82 50 61 10.

Le prix de vente des stères pour le bois de chauffage destiné aux affouagistes est fixé à 39 € . Celui des produits non façonnés s'élève à 10 €.

Nids de Guêpes

Depuis peu, l'intervention des pompiers pour la destruction d'un nid de guêpes n'est plus gratuite, mais facturée 95 €.

Afin de limiter le coût de cette opération, la municipalité signera une convention avec M. Emmanuel Coelho qui pourra intervenir à votre domicile pour la somme de 60 €.

Pour tous renseignements, contactez M. Coelho au 06 23 76 41 15.

Plus d'information sur www.finilesguepes.fr